

Le **Guide** DU DÉBUTANT EN **BOURSE**

Crédit Mutuel
de Bretagne

Comprendre
les bases

Avoir les
bons réflexes

Rester maître
de son épargne



Les investissements en Bourse n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital.

Sommaire

1

Placer une partie de son épargne en Bourse,
bonne idée ?



2

Fonds, opcv, actions ...
Sur quel type de placement investir
et quelles sont les différences ?



3

Choisir le bon compte à ouvrir
(PEA, PEA-PME, Compte-titre, Assurance-vie ...)

4

Renseigner son profil épargnant,
pourquoi c'est obligatoire et important ?



5

Comment bien débuter en Bourse,
quels sont les bons réflexes à adopter ?

6

**Comment fonctionne le carnet d'ordres
d'une action ?**

7

Les indices Boursiers, c'est quoi ?



8

Les produits dérivés à effet de levier
(warrant, turbo, ...), comment ça fonctionne ?

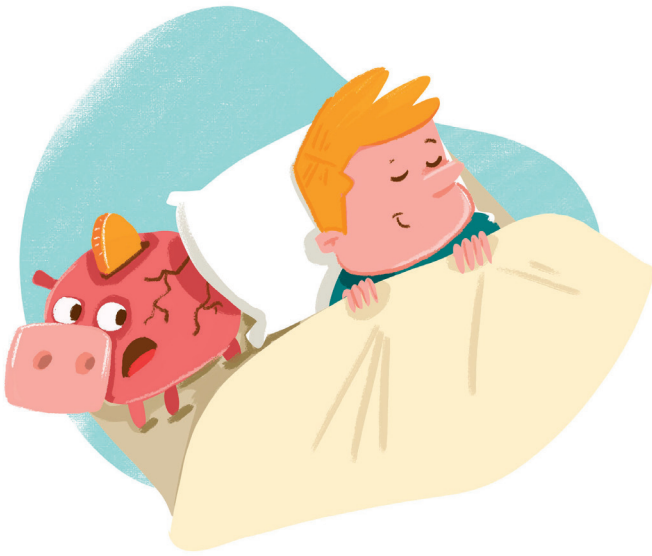
9

**Les arnaques rencontrées sur le web et les
promesses de gains trop belles pour être
vraies ...**



Placer une partie de son épargne en Bourse, bonne idée ?

1



Laisser son épargne dormir sur un compte courant qui ne rapporte rien équivaut à perdre de l'argent sans s'en rendre compte. Plus l'inflation est élevée (augmentation des prix sur un an), plus vous perdez du pouvoir d'achat, même si la somme sur votre compte reste identique.

C'est pourquoi il est préférable de placer le surplus d'argent inutile dans votre quotidien sur de l'épargne (court, moyen ou long terme).

Par contre, **il ne faut jamais risquer une partie de votre épargne court terme ou de l'argent nécessaire aux dépenses du quotidien en Bourse.** Investir en Bourse s'accompagne toujours d'un **risque de perte en capital**, il ne faut y placer qu'une petite partie de votre argent non essentiel aux dépenses du quotidien.

Quel pourcentage de son épargne placer en Bourse ?

Habituellement il est préconisé de placer 1/3 de son épargne en court terme (livrets - disponible immédiatement), 1/3 en moyen terme (PEL par exemple - horizon 4-5 ans mini), et le dernier tiers sur du long terme (Assurance-vie, PEA, ... - horizon 5-8 ans ou plus).

Toutefois, **cela dépend vraiment des projets** que vous avez en perspective, et si vous pensez avoir besoin de toute votre épargne rapidement (dans le cas d'un projet immobilier par exemple).

Rapprochez-vous de votre conseiller si vous hésitez sur la somme appropriée à placer sur du long terme.



Investir en Bourse, c'est investir de l'argent "non essentiel" dans l'objectif de gagner plus que sur un livret d'épargne tout en ayant conscience que le risque de perte en capital existe.

Placer une partie de son épargne en Bourse, bonne idée ?



Perspective de gain VS risque de perte

Il faut savoir prendre du recul en cas de chute des marchés boursiers ou généralisé sur un secteur (l'automobile, l'énergie, la santé, l'e-commerce ...), ou plus spécifiquement sur l'une de vos actions.

Si vous n'avez pas besoin de votre argent rapidement, le mieux est bien souvent de "laisser passer l'orage". Si vous décidez de vendre suite à une chute des marchés, il se peut que vous ratiez une hausse ou un rattrapage de l'action dès que les marchés ou que votre action vont se reprendre.

Comment gagner de l'argent en Bourse ?

Le moyen principal consiste à revendre vos titres/actions plus chers que vous les avez achetés (**en réalisant une « plus-value »**). Un autre moyen consiste à acquérir des actions d'une société qui verse régulièrement des **dividendes** (sans que son action chute pour que ça reste rentable).

Placer une partie de son épargne en Bourse permet de profiter de perspectives de gains plus importantes que sur des livrets, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Plus vous avez un **horizon de placement à long terme**, plus le risque de perte en capital est réduit (si vous respectez les bons conseils et diversifiez votre investissement sur plusieurs actions de secteurs différents).

Avantages & inconvénients des différents supports de placement

Fonds, opcv, sicav, trackers (ETF), ...



Vous n'avez pas à vous soucier du choix des actions et de la répartition/diversification des actions. Le gérant de ces types de support arbitre les titres détenus au sein du portefeuille sans que vous ayez à payer des frais de courtage.



Des **frais annuels de gestion** sont dus, peu importe la performance positive ou négative de la valeur de la part du fonds souscrit. Des frais d'entrée et de sortie sont parfois également dûs (très variable en fonction des fonds).

Lorsque le fonds a une cotation hebdomadaire ou journalière, en cas de vente (rachat) de vos parts, ça n'est pas aussi immédiat que si vous vendez vos propres actions.

Les trackers (ETF), c'est quoi ?

Ce type de fonds se rapproche au maximum de la répartition de l'indice qu'il suit. Par exemple un tracker sur le CAC40 aura une variation à la hausse comme à la baisse qui sera au plus proche de cet indice. Les actions qui le composent ont une répartition la plus proche possible de celle de l'indice du CAC40. **Cela permet à votre investissement d'avoir la même variation qu'un indice sans avoir une grosse épargne investie.** De plus, certains trackers spécifiques au compte-titre et au PEA ont l'avantage de coter en continu.

Actions



Vous pouvez acheter/vendre les titres **de votre choix et au moment où vous le souhaitez.**



Vous avez des **frais de courtage** à chaque opération (achat ou vente) sur vos actions.

Vous devez sélectionner vous-même la liste des actions que vous souhaitez acquérir, **sans l'aide d'un expert.**

Si vous surveillez régulièrement vos actions, vous pouvez être **tenté de céder à la panique en cas de chute brutale** mais passagère de l'une de vos actions ou des marchés boursiers, ce qui est souvent un mauvais choix à long terme.

Fonds, opcv, actions ...

Sur quels types de placement investir et quelles sont les différences ?

Dans quel cas choisir tel type de support plutôt qu'un autre ?

Concrètement, si vous souhaitez **investir en Bourse sans vous préoccuper trop de la volatilité des marchés boursiers**, il est préférable d'opter pour les fonds ou opcv, fortement diversifiés et **gérés par des experts**. Il existe de nombreux fonds, qui sont classés en fonction de leur **profil de risque** :

- Les **fonds monétaires**, à la volatilité faible, avec des perspectives de gains peu élevés compensé par un risque de perte faible.
- Les **fonds obligataires**, investis dans des emprunts obligataires. Le risque de perte est là aussi réduit. En contrepartie, les perspectives de gains sont également peu élevées.
- Les **fonds actions**, investis majoritairement en actions. Le risque correspond à la volatilité des actions sur lesquelles le fonds est investi. Le risque de gain mais aussi de perte (en cas de chute des marchés Boursiers notamment) est beaucoup plus important qu'avec des fonds obligataires ou monétaires.
- Les **fonds diversifiés** se composent des 3 types de supports : actions, obligations et titres monétaires. Le gérant du fonds répartit la composition en fonction des risques de volatilité et de gains/pertes. Pour un profil "prudent", l'exposition aux actions sera inférieur à 30%, pour un Fonds au profil équilibré, on sera plutôt sur une exposition aux marchés actions se situant entre 30 à 70% max. Sur un Fond au profil "dynamique", le gestionnaire pourra dépasser une exposition à 70% sur les actions.

Si vous optez pour les actions sans passer par un Fonds géré par des experts, c'est une approche qui peut délivrer des plus-values conséquentes (si bien exécutée, dans le bon tempo, et bien diversifiée), ou des pertes désastreuses (si on cède à la panique, mauvais choix d'action, achat/vente dans un mauvais tempo, peu de diversification, ...). **Savoir garder son sang froid est primordial si vous souhaitez investir sur les marchés Boursiers.**

Emprunt obligataire : Titre de créance (dette) émis par un état, une collectivité ou une entreprise pour se financer. Ce titre a une date de validité, date à laquelle il est remboursé intégralement. Des intérêts sont également versés aux détenteurs chaque année (rendement). Avant la date de remboursement intégral défini lors de l'émission de l'emprunt obligataire, ce titre peut évoluer en Bourse à la baisse comme à la hausse, et peut être revendu.

i

Et le Fonds en Euros, c'est quoi ?

Le fonds en euros qui peut être proposé sur un contrat d'assurance-vie est un placement sûr, sans risque de perte en capital mais peu rémunérateur, surtout en période de taux d'intérêts obligataires très bas.

A l'inverse, les fonds en « unités de comptes » sont investis dans des supports cotés en Bourse (obligations, monnaies, actions, ...), et sont donc soumis à la hausse comme à la baisse des supports dont ils sont composés.

Choisir le bon compte à ouvrir

(PEA, PEA-PME, Compte-titre, Assurance-vie ...)

3



Le bon réflexe :

« prendre date » pour ouvrir un PEA, PEA-PME et/ou un contrat d'assurance-vie, même avec le minimum (pour optimiser la fiscalité si vous souhaitez plus tard investir sur du moyen/long terme).

Le choix du compte à ouvrir se fait surtout en fonction des supports sur lesquels vous souhaitez investir (actions, fonds, produits dérivés, ...). Chaque type de compte a ses avantages et ses inconvénients, entre souplesse des valeurs éligibles, fiscalité et plafond des versements.

Quels types de supports dans quels comptes ?

	Assurance-vie	PEA / PEA-PME*	Compte-titre**
Placements collectifs (fonds, sicav, ETF, ...)	✓	✓	✓
Actions Françaises, Actions de la zone Euro	✗	✓	✓
Obligations	✗	✗	✓
Produits « complexes » (warrant, turbo, bon ...)	✗	✗	✓
Actions internationales	✗	✗	✓

* Certains seuils de capitalisation, effectif et chiffre d'affaires de l'entreprise cotée doivent être respectés pour être éligible au PEA-PME. Le PEA-PME est dédié aux entreprises cotées de taille intermédiaire.

** Un compte-titre permet d'avoir accès à des actions cotées sur des places financières étrangères (New-York, Londres, Tokyo, Hong-Kong, ...), uniquement si votre profil épargnant indique une connaissance des risques suffisante à investir sur ces places financières.

Choisir le bon compte à ouvrir (PEA, PEA-PME, Compte-titre, Assurance-vie ...)

Quelle Fiscalité sur les plus-values ?

Quel que soit le compte choisi, **c'est la date du 1^{er} versement effectué sur le compte qui est prise en considération pour la fiscalité**, pas la durée de détention d'une action ou d'un fonds. La fiscalité ne s'applique que lors de retraits d'argent sur ces comptes.

Assurance-vie, en cas de rachat

Pour un contrat d'assurance-vie d'un **montant inférieur à 150 000€**, et ouvert après le **1^{er} janvier 2018** :

En cas de rachat avant 8 ans de détention : prélèvement forfaitaire de **12,8%** ou au choix, au barème d'imposition sur le revenu.

Le taux forfaitaire est ramené à **7,5%** dès que le contrat dépasse 8 ans.

PEA et PEA-PME, en cas de retrait

PFU ("Flat-tax") de **30% avant 5 ans de détention**. Le compte est aussi clôturé sauf raison exceptionnelle mentionnée dans le contrat (comme un licenciement par exemple - depuis la loi pacte 2019*).

Uniquement les prélèvements sociaux (**17,20%**) si la date du 1^{er} versement date de **5 ans ou plus**. Passé ce délai, le PEA peut aussi rester ouvert et vous pouvez effectuer de nouveaux versements dans la limite du plafond de versement.

Compte-titre, en cas de retrait

PFU ("Flat-tax") de **30%**, peu importe la durée de détention/ date d'ouverture du compte, **ou barème d'imposition sur le revenu** au choix.

Choisir l'imposition des plus-values sur votre impôt sur le revenu est intéressant uniquement si vous êtes dans une **tranche marginale d'imposition inférieure ou égale à 11%**, puisque les contributions sociales de **17,2%** sont aussi appliquées, et se rajoutent au taux d'imposition sur le revenu.

* Sauf dans les cas suivants : Reprise ou création d'entreprise, Licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée du titulaire ou de son époux ou partenaire de Pacs, Retrait du plan des titres de sociétés en liquidation.

Plus-value : Augmentation de la valeur d'un titre, d'un fonds, d'un support d'investissement par rapport à la valeur d'achat. On parle de moins-value si cette différence est négative.

PFU (« Flat Tax ») : Prélèvement Forfaitaire Unique. Ce prélèvement entré en vigueur en janvier 2018 s'applique aux revenus des capitaux. Il s'établit à 30% à la date de ce guide (01/2022).

Plafond (cumul des versements)

Assurance-vie, pas de plafond

Pas de plafond sur les versements ou le nombre de contrat d'assurance-vie.

PEA et PEA-PME, plafond élevé des versements

150 000 € pour le PEA. 1 seul PEA par personne dans la limite de deux par foyer fiscal.

225 000 € pour le PEA-PME depuis le loi pacte de mai 2019. 1 seul PEA-PME par personne dans la limite de deux par foyer fiscal.

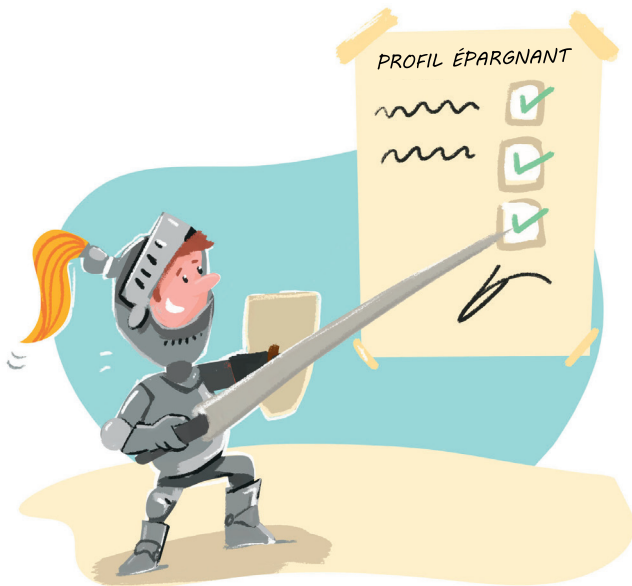
Le plafond global PEA + PEA-PME ne peut pas excéder 225 000 €.

Compte-titre, pas de plafond

Pas de plafond sur les versements ou le nombre de compte-titre.

Renseigner votre profil épargnant, pourquoi c'est obligatoire et important ?

4



Tester vos connaissances et vous protéger

Vous ne pouvez pas investir sur un produit financier coté en Bourse sans remplir les questionnaires de votre profil épargnant. C'est une obligation légale, dont **l'objectif est avant tout de vous protéger.**

Il permet de tester vos connaissances et votre expérience sur les différents produits disponibles sur les marchés Boursiers.

Dans le cadre de la réception transmission d'ordre, **vous êtes alertés si vous avez un défaut de connaissance** ou d'expérience pour le produit envisagé.

Le questionnaire comporte 3 parties :

Le questionnaire "Connaissances et expérience" :

Il permet notamment d'évaluer **votre niveau de compétence sur les marchés financiers.**

Le questionnaire "Profil investisseur" :

Il permet de mesurer votre appétence au risque. associé un questionnaire contrat.

Le questionnaire "Préférences en matière de durabilité" :

Il permet de déterminer vos préférences en finance durable.

Comment bien débuter, quels sont les bons réflexes à adopter ?

Investir que de l'argent « non essentiel »

N'investissez en Bourse que l'argent sur lequel vous acceptez une prise de risque, sans vous mettre en mauvaise situation dans votre quotidien. Il faut toujours garder une partie de votre épargne disponible rapidement pour parer aux imprévus.



Diversifier votre portefeuille

Si vous investissez sur les marchés actions, « ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier », diversifiez l'argent investi sur plusieurs actions/sociétés afin de réduire les risques de perte en cas de forte chute d'une action.

Investir de façon régulière

Investir régulièrement permet de « lisser » le prix de revient de vos actions, et être moins exposé à la volatilité des marchés boursiers.

Investir à long terme

Gardez à l'esprit que la volatilité des marchés boursiers est élevée, **investir sur plusieurs années permet de réduire les risques de pertes dus à cette forte volatilité.**

Se fixer un objectif de cours

Il est important de se fixer un objectif de gain raisonnable lorsque l'on investit sur des actions en Bourse. Le cours d'une action est impacté par l'actualité, elle peut évoluer fortement à la hausse comme à la baisse d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre. Vous pouvez perdre tous vos gains sur une action en cas de mauvaise nouvelle, c'est pourquoi **il vaut mieux prendre souvent des gains raisonnables** plutôt que de risquer de perdre en 2-3 jours une plus-value de plusieurs mois sur vos actions. **La volatilité des actions est très importante.**

Comment bien débuter, quels sont les bons réflexes à adopter ?

5

Tenir compte de l'historique du cours

« **Prendre le train en route** » (investir sur une action qui est montée fortement plusieurs jours) est une pratique très risquée, elle est souvent accompagnée d'une forte chute tôt ou tard. **Il est bien moins risqué d'acheter lorsque le marché ou le cours d'une action est sur un point bas.**

Suivre les publications

Si vous investissez sur des actions, **intéressez-vous aux sociétés dans lesquelles vous investissez** et tenez-vous informé de ses publications (chiffres d'affaires, résultats, innovations, croissance externe, augmentation de capital, profit warning, ...)



Rester ZEN face à la volatilité

En cas de chute brutale du marché, restez zen si vous êtes sur du long terme, la bourse a une forte volatilité. **Restez toutefois vigilant** si la société sur laquelle vous avez investi annonce des profits warning à répétition, une augmentation de capital ou des résultats annuels déficitaires récurrents.

Sécuriser vos perspectives de gain

Il peut être intéressant de placer une sécurité si vous n'êtes pas confiant dans l'avenir de la société dans laquelle vous avez investi, ou si vous avez déjà une perspective de gain conséquente par rapport au prix actuel de l'action. Vous pouvez par exemple placer un ordre de vente automatique si le cours de vos actions atteint votre objectif de cours ou baisse jusqu'à un certain cours ("**stop loss**").

Tenir compte des frais de courtage

Lorsque vous investissez sur des actions, tenez compte des frais de courtage de votre banque afin d'optimiser votre transaction, pour qu'ils ne soient **pas disproportionnés par rapport au montant de votre ordre** (souvent un pourcentage du montant de la transaction, mais avec un **minimum fixe**).

Actions avec/sans dividendes

Investir sur des actions qui versent régulièrement des dividendes peut sembler une bonne approche, mais c'est uniquement le cas **si le cours de l'action est stable ou en hausse d'une année sur l'autre**. Une société ne versera pas de dividende si elle publie un déficit sur l'exercice en cours.

Connaître la réglementation

Publier ou relayer des fake news sur une entreprise cotée en Bourse, destabiliser le cours d'une action avec des achats/ventes disproportionnés par rapport à la liquidité du titre, procéder à un délit d'initié ... tout ceci est sanctionnable par l'AMF.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a renforcé sa vigilance concernant la lutte contre les abus de marché, coopère avec l'AMF pour la détection de ces abus, notifie les déclarations d'opérations suspectes, et peut aller jusqu'à fermer les comptes des clients en cas de présomption d'abus de marché.

Volatilité : mesure de l'amplitude entre le cours le plus haut et le plus bas d'une action sur une période donnée.

Profit Warning : Avertissement par la société que des objectifs précédemment communiqués (bénéfices, chiffre d'affaires, ...) ne seront pas réalisés. Entraîne souvent une chute importante et immédiate du cours de l'action.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

Dividendes : Distribution annuelle d'une partie des bénéfices aux actionnaires. Soumis au vote des actionnaires en Assemblée Générale.

Comment fonctionne le carnet d'ordres d'une action ?



Le carnet d'ordres d'une action affiche la liste des meilleurs ordres de ventes et d'achat disponibles en temps réel.

Chaque type d'opération (achat et vente) fait l'objet de **frais de courtage**, si tout ou une partie de l'ordre est exécuté.

Si l'ordre n'est pas exécuté, aucun frais n'est perçu.

Plusieurs centaines d'actions sont cotées sur le marché Parisien (Euronext), **réparties en fonction de leur capitalisation Boursière** :

- Compartiment A (fortes capitalisations aussi appelées Blue Chips, elles ont aussi le volume d'échange journalier le plus élevé),
- Compartiment B (moyennes capitalisations ou Mid Cap)
- Compartiment C (petites capitalisations ou Small Cap).

Lors du passage d'un ordre, vous devez définir :

- **le sens de l'ordre** (achat ou vente)
- **le mode de règlement** : Par défaut, le mode de règlement est comptant (dans le cas d'un achat la somme nécessaire doit être disponible sur le compte depuis lequel vous passez cet ordre). Le mode SRD (Service de Règlement Différé) n'est possible que sur les actions éligibles à ce règlement et si votre profil investisseur et votre intermédiaire financier le permettent.
- **le nombre** (nombre entier)
- **la validité de l'ordre (date)** : (jour, maximum possible 1 an). L'ordre peut être passé à n'importe quel moment de la journée, même en dehors des plages horaires d'ouverture de Bourse, mais l'ordre ne pourra être exécuté que durant l'ouverture de la Bourse (jours ouvrés du lundi au vendredi, de 9h à 17h30). La date de validité de l'ordre peut être indiquée jusqu'à une échéance d'un an maximum.
- **le type d'ordre**, correspondant au cours auquel vous êtes prêt à acquérir ou vendre vos actions :

1 - **Au cours limité** : vous fixez le seuil limite pour lequel votre ordre peut être exécuté (exemple : vous passez un ordre de vente de 50 actions pour un prix de 10 euros/action. Votre ordre sera exécuté dès qu'un acheteur sera positionné sur ce prix ou au-dessus).

2 - **Au dernier cours** : l'ordre sera exécuté lors du fixing de la journée, au dernier cours de la journée.

3 - **Au marché** : l'ordre est transmis et exécuté pour que la totalité de votre ordre soit exécuté (une partie peut être exécuté à un cours et une autre à un autre cours par exemple, pour que la totalité de votre ordre soit exécutée)

4 - **À la meilleure limite** : Votre ordre est exécuté au meilleur cours disponible sur le marché, si la totalité de votre ordre ne peut être exécuté à ce cours, seule une partie de votre ordre est exécutée.

5 - **Seuil de déclenchement** (ou "stop loss") : Votre ordre est exécuté seulement si le cours de l'action baisse au seuil que vous fixez. Ce type d'ordre est souvent utilisé pour mettre un "filet" de sécurité après une hausse importante par exemple ou pour éviter d'avoir une moins-value importante sur un titre.

6 - **Plage de déclenchement** : Même principe que l'ordre à Seuil de déclenchement, sauf que vous fixez une fourchette de prix d'exécution. Si le cours de l'action sort de cette fourchette, votre ordre n'est pas exécuté (ça peut être le cas lors d'une forte chute du cours par exemple sans passer par des cours intermédiaires).

Comment fonctionne le carnet d'ordres d'une action ?

6

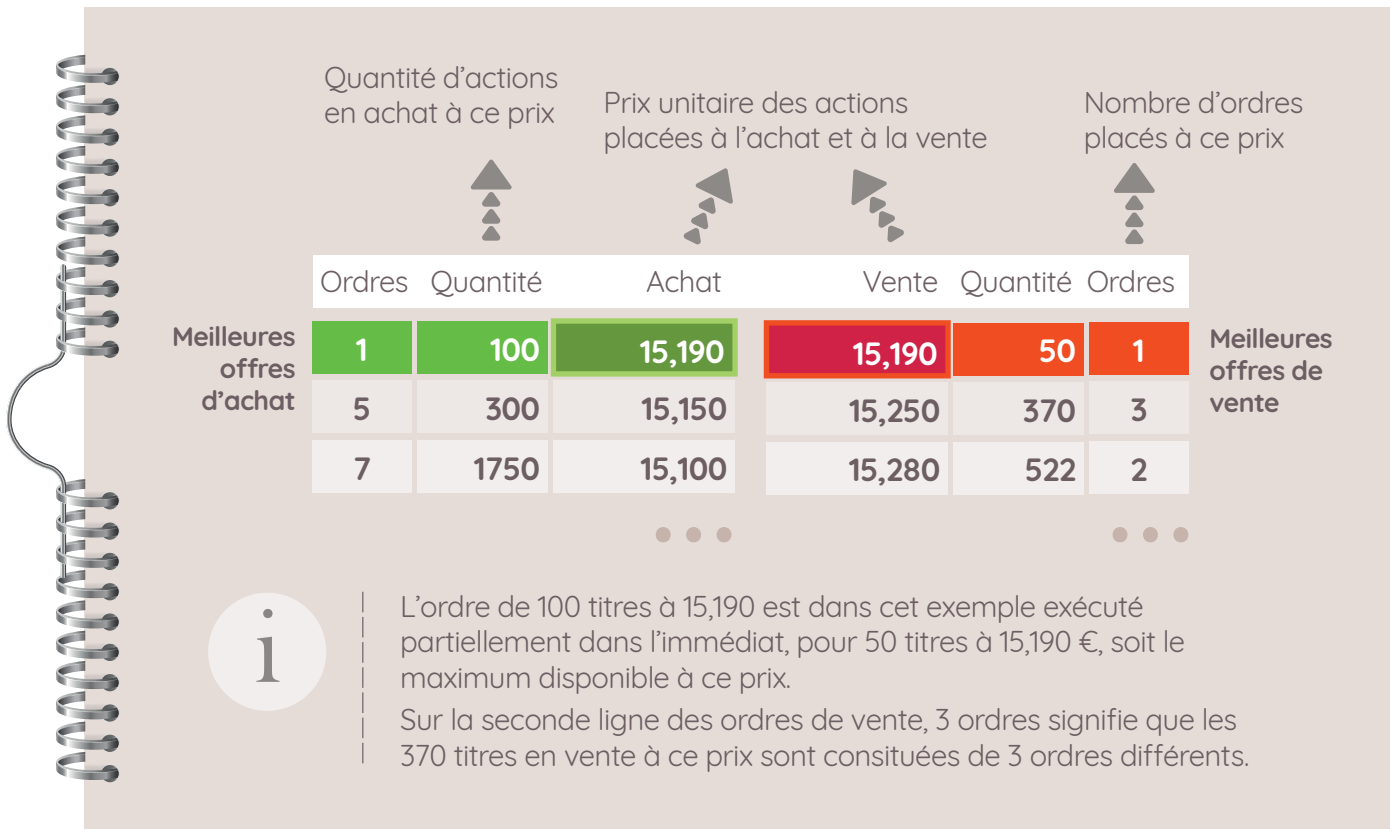
Fonctionnement du carnet d'ordre d'une valeur

Chaque titre possède un carnet d'ordre qui affiche les 10 meilleures offres disponibles à la vente et à l'achat sur cette valeur. **Important : Les ordres à déclenchement ne sont pas affichés dans le carnet d'ordre.**

Le cours du titre est le cours auquel le dernier échange a eu lieu. Un tableau des dernières transactions accompagne aussi le carnet d'ordre, il liste les derniers échanges effectués (volume et prix).

Dans l'exemple ci-dessous, si un ordre d'achat est placé pour 1000 titres à 15,190 alors qu'il n'y a que 500 titres à la vente sur ce prix, l'ordre d'achat n'est exécuté que partiellement. Si un autre ordre de vente à 15,190 arrive avant la date d'expiration de votre ordre, votre ordre d'achat sera complété sauf si d'autres acheteurs viennent se placer sur un montant d'achat supérieur au votre (en cas de forte hausse soudaine du titre par exemple).

Il n'y a pas d'échange tant que la meilleure offre à l'achat n'est pas équivalente à la meilleure offre à la vente (prix de l'action).



Les indices Boursiers permettent de mesurer la tendance des marchés. Chaque place financière dispose de son indice. Ces indices sont calculés en points et varient quotidiennement, en continu lors des plages d'ouverture.



Pour la Bourse de Paris, l'indice le plus connu est le CAC40. Cet indice est composé de 40 valeurs sélectionnées parmi les 100 plus grosses capitalisations de la Bourse de Paris. A noter donc que ça n'est pas les 40 plus grosses capitalisations, comme on pourrait le croire, qui composent cet indice.

Un comité ajuste régulièrement sa composition si elle décèle un déséquilibre dans sa composition, raison pour laquelle certaines sociétés peuvent sortir de cet indice au profit d'une autre. La composition de cet indice est faite suivant des critères de capitalisation, secteur d'activité, représentation équilibrée des différents secteurs d'activité, ... Cet indice a été créé le 31/12/1987 sur une base de 1000 pts.

D'autres indices existent pour suivre plus spécifiquement l'évolution sectorielle. On peut citer par exemple le **SBF80**, qui est composé de valeurs de tailles intermédiaires, le **SBF120** qui est composé des

valeurs du SBF80 et du CAC40, ou encore le **CAC-IT**, composé exclusivement de valeurs technologiques. Il existe aussi des indices sectoriels (industrie, pétrole et gaz, santé, ...).

Pour refléter les marchés Européens, l'indice **Euro Stoxx 50** est composé des 50 plus grosses capitalisations de la zone Euro. Il a été créé en 1992, sur une base de 1000 pts.

L'indice allemand le plus connu/représentatif est le **DAX30**, de la Bourse de Francfort, créé en 1987, sur une base de 1000 pts.

Le **Footsie / FTSE100** reflète le marché Boursier anglais (Bourse de Londres). Il a été créé en 1983 sur une base de 1000 pts.

Pour la Bourse américaine, l'indice le plus connu est le DOW-JONES. Cet indice est composé des 30 valeurs ayant les plus grosses capitalisations de la Bourse de New-York. La première publication de l'indice date de 1896, il valait alors un peu plus de 40pts. L'indice n'était à cette époque composé que de 10 valeurs.

Le **S&P500** qui est composé de 500 valeurs, ou encore le **NASDAQ** qui est composé de toutes les valeurs technologiques américaines cotées, sont aussi des indices très importants.

Pour les marchés asiatiques, le **Nikkei225** (pour le Japon, Bourse de Tokyo) reste le plus connu, il est composé de 225 titres.

Pour la Chine, c'est l'indice **SSE Composite** de la Bourse de Shanghai qui est utilisé comme référence.

Les produits dérivés à effet de levier (warrant, turbo, ...), comment ça fonctionne ?

8

Ces instruments financiers sont indexés sur une action, un indice ou une matière première et comportent un **effet de levier** à la hausse et à la baisse. Certains peuvent aussi avoir une date limite et une zone de désactivation (à la hausse ou à la baisse).

Exemple :

Un Turbo est indexée sur une action “y” avec un levier à la hausse de 2. Si l'action gagne 2%, ce turbo gagne 4%. S'il l'action perd 2%, le turbo perd 4%. Il faut ajouter à cela une date limite de validité désactivante (le turbo ne vaut alors plus rien si vous ne l'avez pas revendu avant cette date).

La plage d'échanges de ces produits est parfois décorélée de la plage habituelle d'achat/vente des actions (par exemple cela peut être de 8h à 18h).

Ces instruments financiers sont très risqués et très volatiles.

Les Bons de Souscription (BS), comment ça fonctionne ?

Les bons de souscriptions émis par une société cotée donnent le droit de souscrire pour x bons détenus 1 action à un tarif définit lors de la création du bon (c'est le prix d'exercice). Cela peut être mis en place pour récompenser les actionnaires de la société ou éviter une trop forte dilution des actionnaires actuels lors d'une AK (x BS pour x actions détenues).

Il est important de préciser que les bons de souscriptions ne peuvent plus être assimilés sur un PEA depuis le 1^{er} janvier 2014, même si les actions que vous possédez de la société sont inscrites dans votre PEA.

Les bons seront alors inscrits sur un compte-titre, et si vous faites valoir ces bons pour acquérir de nouvelles actions au prix fixé, elles seront elles aussi inscrites sur votre compte-titre. **Les bons de souscription sont également cotés jusqu'à leur date de validité, date à laquelle les bons non vendus ou non exercés seront perdus.**

Les arnaques rencontrées sur le web et les promesses de rémunérations trop belles pour être vraies ...



Méfiez-vous des offres alléchantes qui vantent des perspectives de gains impressionnantes et des soi-disant témoignages de personnes qui ont fait fortune par ce biais.

Il s'agit bien souvent d'arnaques. Vous pouvez rencontrer ce type d'appât sur les réseaux sociaux et sur des publicités en ligne.

Ces annonces parlent souvent d'**options binaires et de Forex**, mais pas seulement. Si quelques sites/plateformes sont autorisés à effectuer ces transactions, beaucoup sont des arnaques.

Et si quelques bonnes surprises sont toujours possibles, la perspective de perdre tout votre investissement (**ou de ne pas le récupérer**) est nettement supérieure à celle de récupérer réellement le moindre gain.

Méfiez-vous aussi des offres de **formation de trading** qui vous promettent de devenir un expert rapidement. On ne devient pas spécialiste du trading en ligne en quelques jours.

Méfiez-vous également des **offres soi-disant "réservées à des privilégiés"**. C'est notamment le schéma utilisé pour un type d'escroquerie bien connu et souvent appelé « **pyramide de Ponzi** ».

i

Le site du Ministère de l'économie des Finances et de la relance liste plusieurs bonnes pratiques pour déceler des arnaques :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/placements-financiers-arnaques>

Des sites d'investissements frauduleux sont également répertoriés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Le web regorge d'arnaques en tout genre, et de faux témoignages qui n'ont qu'un but, appâter toujours plus de monde pour escroquer toujours plus.

Restez vigilant face à toutes les promesses de gains sans efforts, sans risques et irréalistes, rencontrées sur internet et notamment sur les réseaux sociaux.

Option binaire : produit dérivé (sous-jacent change entre 2 monnaies par exemple) qui consiste à parier sur la hausse ou la baisse, durant la durée de vie très courte du produit. Si l'objectif est atteint, l'investisseur touche un gain (% de la mise) déterminé à l'avance. Si l'objectif n'est pas atteint, la totalité de l'investissement est perdu.

FOREX : Marché non réglementé sur lequel l'échange entre devises est possible (dollar contre euro par exemple).

**Les investissements en Bourse n'offrent pas de garantie de performance
et présentent un risque de perte en capital.**



au plus près de chacun